

FÉDÉRATION
DES CHEMINOTS

Secteur Centraux

La Plaine Saint Denis, le 14/05/2019

PETITION DE SOUTIEN AUX SALAIRES DU RESTAURANT CAMPRA

Depuis 4 mois, les salariés du CE Siège Mobilités du Restaurant Campra sont en lutte pour exiger l'obtention de leurs bulletins de salaires.

En effet, ces salariés ne perçoivent que des acomptes depuis le mois de Février : au 14 Mai 2019 aucun acompte pour le mois d'avril. Plus aberrant encore, les cotisations sociales de ces salariés ne sont plus versées et il semblerait qu'il en soit de même pour leur mutuelle.

En cas de maladie, d'accident de travail, comment sont-ils couverts ?

Aujourd'hui, 2^{ème} jour de grève, ces salariés ont décidé de renouveler leur action pour exiger leurs droits.

Le CE Siège Mobilités, leur ancien CE, leur répond qu'ils ne font plus partie du CE Siège Mobilités mais du CSE MI alors qu'aucun transfert n'a été voté à la dernière plénière du CE Siège Mobilités comme le prévoit la législation.

La Direction SNCF a de son côté une lourde responsabilité. Pour rappel, c'est elle qui par une décision unilatérale a décidé de modifier les périmètres et découpages des ex CE. La période transitoire jusqu'à la mise en place d'un accord national, puis des futurs CASI (au 1^{er} juillet) n'a pas été anticipée alors que le RS National le réaffirme par courrier en date du 26 mars 2019.

Nous interpellons ce jour la Direction SNCF et plus particulièrement le Président de l'ex CE Siège Mobilités pour obtenir une audience afin de résoudre au plus vite cette situation intolérable.

En soutien à nos collègues, le Collectif National CGT des personnels CE CCGPF s'associe pleinement à cette action.

